

Questions orales

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que cette question est très semblable à celle qui a été posée par un député néo-démocrate, et à laquelle j'ai déjà répondu. La réponse est la même.

LA TENEUR DU RAPPORT ATTENDU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce n'était pas la même question. Étant donné que le premier ministre refuse de répondre à des questions précises mais ne veut faire que des déclarations générales et grandiloquentes qui ne se fondent sur rien . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Je poserai ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pense-t-il que le public canadien aura confiance en un rapport de comité qui est si mauvais qu'un mémoire de sept pages critiquant ce processus a été remis au président et que ce dernier a refusé de le distribuer même aux membres du comité? Pense-t-il que les Canadiens vont croire quoi que ce soit qui provienne de ce prétendu rapport sur les garderies qui n'est rien d'autre qu'une comédie montée par les conservateurs?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voilà encore un exemple de l'attitude de la députée. Elle ne connaît rien au sujet, elle se contente de faire des insinuations malveillantes. Elle ne suit pas les directives de son chef qui insiste pour qu'on connaisse les faits.

Mme Copps: Je les connais.

M. Epp (Provencher): Elle lance des accusations et elle espère qu'elles donneront quelque chose. Si elle veut aborder le sujet des garderies, parlons des faits plutôt que de ses obsessions ou d'accusations dans le vide.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Ce sont les faits.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

L'INTENTION DE CHRYSLER CANADA LIMITED D'ACHETER DES ACTIONS D'AMC

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable d'Investissement Canada. Elle concerne l'annonce de ce matin du rachat de 46 p. 100 des actions d'AMC à Brampton par *Chrysler Canada Limited*. Étant donné que le gouvernement canadien a consacré 60 millions de dollars à AMC en 1985, Investissement Canada va-t-il examiner à fond ce rachat pour s'assurer que ces 60 millions de dollars seront protégés et que cette opération est dans l'intérêt supérieur non seulement de la société mais aussi de la création d'emplois à laquelle ces 60 millions de dollars étaient destinés à l'origine?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous sommes effectivement au courant de cette lettre d'intentions qui a été justement annoncée ce matin entre les sociétés Chrysler et Renault relativement aux actions qui sont détenues, et un pourcentage de 46 p. 100 qui seraient acquis par la Chrysler, et nous avons évidemment instruit les fonctionnaires du ministère de Investissement Canada d'examiner cette transaction de façon à ce qu'elle réponde justement aux facteurs de bénéfices qui prennent effet lorsque Investissement Canada examine de telles transactions.

[Traduction]

ON DEMANDE LA GARANTIE DE L'EMPLOI

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, étant donné les énormes montants publics en jeu, le ministre va-t-il faire passer avant tout le reste la garantie de l'emploi?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que cette réponse a déjà été donnée par la direction de la Chrysler selon laquelle aucun emploi ne serait mis en péril, et je puis assurer le député, évidemment, que le gouvernement du Canada est toujours préoccupé et concerné par la création d'emplois. Nous avons déjà dans le passé prévu l'établissement de mécanismes qui assuraient et qui créaient des opportunités pour tous les Canadiens, de nouveaux emplois, et nous respecterons cet engagement.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES AFFECTATIONS DE CONJOINTS MEMBRES DE LA GENDARMERIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je poserai ma question au premier ministre. Elle a trait à la ligne de conduite farfelue que vient d'adopter la GRC relativement à l'affectation de conjoints qui font tous deux partie de la Gendarmerie. Quatre femmes qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme de l'académie et de devenir membres de la Gendarmerie ont présenté des griefs parce que la GRC a refusé de leur donner une affectation près de leur mari et les a au contraire nommées à des postes à des centaines de milles de leur famille et de leur mari. Deux de ces femmes ont même obtenu une affectation à des milliers de milles de leur famille. Le premier ministre reconnaît-il que cette ligne de conduite de la Gendarmerie royale du Canada est injuste et inéquitable? Ordonnera-t-il immédiatement au commissaire de la GRC d'instaurer une ligne de conduite plus juste et plus raisonnable pour les cas de ce genre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je serai heureux de prendre note de cette question. Je peux garantir au député que je me renseignerai là-dessus et que j'en discuterai avec le solliciteur général dès son retour.